

ÉVALUATIONS, CONTENTIEUX ET EXTERNALISATIONS

Installé au 37 rue de Courcelles, **WNAP** est un cabinet d'expertise-comptable, d'audit, de commissariat aux comptes et d'évaluation de préjudice. Il est présidé par William Nahum, Président de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Ancien Président de l'ordre national des experts-comptables, ainsi que la compagnie des commissaires aux comptes de Paris.



William Nahum

Votre cabinet est connu sur la place publique. Pouvez-vous nous rappeler quelles sont vos principales compétences ?

Pratiquant à la fois l'expertise judiciaire et « privée », notre cabinet a une très forte expérience sur tous les sujets sensibles que ce soit l'évaluation de sociétés ou de préjudices. L'accompagnement en matière de contentieux divers. L'externalisation comptable qui consiste à tenir la comptabilité des filières bancaires ou financière de grands groupes. Plus récemment, nous pratiquons des audits « flash » dans des sociétés bénéficiant de factoring et pour le compte des banques « financeuses ». Bien entendu, nous sommes par ailleurs experts-comptables traditionnels accompagnant des PME PMI et commissaires aux comptes.

Qui sont vos collaborateurs ? Est-ce un doux mélange réussi de jeunesse et d'expérience ?

Absolument, nous avons dans l'équipe, une grande proportion de diplômés d'Expertise Comptable ou en passe de l'être, très attachés et fidèles au cabinet. Les projets de développement interne et externe que nous ambitionnons doivent leur permettre de se projeter dans l'avenir.

Vous êtes officier de la Légion d'honneur et commandeur dans l'ordre du mérite. À quoi cette récompense correspond-elle ?

Je me suis consacré depuis 30 ans à diverses fonctions, en France et à l'international, comme élu de l'ordre des experts-comptables et de la compagnie des commissaires aux comptes, j'ai été aussi dans l'équipe de la création de la médiation du crédit, ainsi que dans d'autres fonctions bénévoles au service de l'État.

Comment vous différenciez-vous des autres cabinets ? Quelles sont aujourd'hui vos valeurs ?

Le niveau de formation et compétences de l'équipe est très au-dessus de la moyenne et en correspondance avec les attentes de nos clients qui sont, le plus souvent, de très grands comptes. Le fait qu'ils fassent appelle à notre cabinet très pointu et composé d'une équipe ramassée exprime bien le haut niveau de leurs attentes.

Enfin, je m'implique personnellement et substantiellement dans chaque dossier.

Vos clients sont des grands groupes. Souhaitez-vous aujourd'hui faire bénéficier les grandes PME de votre savoir-faire ?

Effectivement, si une partie substantielle des clients sont de grands groupes, nous travaillons aussi pour des petites, moyennes et grosses entreprises, ainsi même que des personnes physiques, et nous y mettons toujours autant d'ardeur, de sérieux et de professionnalisme.

Vous êtes expert auprès de la cour d'appel et agréé par la Cour de cassation. Quelle est votre mission auprès de ces deux institutions ?

Les magistrats de toutes les instances judiciaires, y compris les tribunaux de commerce peuvent avoir recours à des experts de toutes spécialités, afin d'approfondir des points techniques et obtenir un éclairage averti. Dans ce cas, ils désignent avec une mission précise, l'expert dont ils ont besoin.

« NOUS INTERVENONS DANS DES DOSSIERS DE CONTENTIEUX POUR ÉVALUER DES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES TANT EN DEMANDE QU'EN DÉFENSE. NOUS SOMMES AUSSI EN MESURE DE FOURNIR DES ATTESTATIONS D'ÉQUITÉ (BONNE CONSERVATION DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ ENTRE ACTIONNAIRES) ET DE DÉFINIR LE PRIX D'UNE ENTREPRISE OU ENCORE DE PARTS SOCIALES », EXPLIQUE WILLIAM NAHUM.

Pensez-vous développer votre activité d'évaluation des préjudices ?

Bien sûr, puisque c'est l'un des points forts de notre cabinet, de même que le contentieux ou même l'audit des sociétés bénéficiant des factors, mais nous ambitionnons aussi d'acquérir par exemple un cabinet plus traditionnel de suivi comptable.

Êtes-vous en mesure d'assister vos « pairs » ?

Je suis à même de défendre les experts comptables et les commissaires aux comptes (avocats ou notaires) dont la responsabilité civile et pénale est mise en cause. Mon travail est de vérifier si mes confrères ont correctement effectué leur travail ou non ! Très souvent, je suis sollicité par mes consœurs et mes confrères pour appuyer leur défense. Je suis devenu un spécialiste des normes professionnelles du fait de ma très longue expérience en cabinet, mais aussi dans les institutions nationales et internationales de la profession !

Êtes-vous présent dans le cadre de règlements internationaux ?

Oui, il m'est arrivé d'être désigné comme arbitre y compris pour des contentieux « internationaux », c'est une activité passionnante qui

m'intéresse beaucoup, mon relatif bon usage de l'anglais acquis dans les instances comptables mondiales constitue un atout important.

Développez-vous une autre activité ?

Contre les fraudes dans le factoring (fausses factures), j'exerce des audits de factors. Cette activité est en plein développement dans mon cabinet au service des établissements financiers.

Outre vos activités principales, vous avez créé l'Académie des Sciences et Techniques Comptables. De quoi s'agit-il ? Quel est votre rôle ?

J'ai été Président de la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris, Président de l'ordre national des experts-comptables, ainsi que de nombreuses instances professionnelles nationales et internationales.

L'Académie que j'ai créée en 2014 regroupe plus de 50 000 personnes dans le monde dont, une grande partie constituée de professionnels de 25 pays francophones

Comment voyez-vous l'évolution de votre métier ? Et par là même l'évolution de votre cabinet ?

Notre profession n'échappe pas à la numérisation à outrance, ce qui présente de multiples effets

bénéfiques, mais aussi certains risques. Nos institutions en sont parfaitement conscientes et apportent les éclairages et soutiens nécessaires à tous les professionnels en vue de la modernisation de leur équipement.

Dans mon cabinet, l'équipe très jeune est à la pointe des solutions modernes.

Quelle est votre ambition ?

Nous souhaitons conserver et développer nos activités. Notre ambition est aujourd'hui de poursuivre notre développement y compris par acquisition de cabinets afin de nous consolider et permettre aux jeunes de l'équipe (entre 30 et 40 ans) d'avoir un projet d'avenir, ainsi que d'offrir des services traditionnels aux PME et TPE (tenue de comptabilité et commissariat aux comptes). Cela permettra à nos équipes de diversifier et d'approfondir leurs compétences. ■

POUR NOUS CONTACTER :
contact@wnap.fr
 01 42 12 09 30

EN BREF

William Nahum présente à la fois une expérience professionnelle de plus de 40 ans, en même temps, qu'il a assumé des fonctions institutionnelles au Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et au plus haut niveau.

Il a eu, entre autres, des responsabilités et expériences très pointues en matière de normes comptables et d'audit.

Son équipe est composée en particulier de jeunes experts-comptables diplômés ayant entre 5 et 15 années d'expérience, ainsi qu'un expert-comptable sénior spécialisé dans la comptabilité bancaire.